

## Charte du Collectif "Les Amis de l'Hippodrome" (Septembre 2016)

### Introduction

L'Hippodrome de Boitsfort-Uccle est une zone verte de 32 hectares, enclavée dans la forêt de Soignes, et constitue un environnement fragile qu'il convient de protéger, tout en la rendant accessible aux Bruxellois à des fins de loisirs, de promenades, de plaine de jeux...

A côté du projet de réhabilitation des bâtiments existants (tribunes, pesage), financé intégralement par la Région bruxelloise, **la société privée VO Group développe sur le site un vaste projet privé**, bénéficiant d'importants subsides publics. La demande de permis pour ce projet fait actuellement l'objet d'une **enquête publique**.

**Sous un vocable très "green", le projet de VO Group (dénommé "Drohme") abrite en réalité une importante opération commerciale privée, avec l'organisation de grands événements potentiellement désastreux pour la mobilité et pour l'environnement.**

Quelques chiffres valent mieux qu'un long discours: selon le "business plan de Drohme", et la demande de permis:

- **Drohme** projette plus de 200.000 visiteurs par an (hors événements d'entreprise)!
- plus de 124 événements par an (1 tous les 3 jours!), de tailles diverses, mais dont, selon **Drohme** lui-même, au moins 23 événements de 1.500 personnes (en plus des centaines de personnes utilisant "normalement" les autres activités du site) et au moins 4 événements par an pouvant compter jusqu'à 4.500 personnes sur le site !
- outre 3 restaurants, **Drohme** entend organiser des spectacles sonorisés dans la grande tribune, organisations de soirées (entre autre sur le toit de la grande tribune, comme cet été), maintenir l'activité illégale de la "Terrasse de l'Hippodrome" (qui depuis des années cause d'innombrables embouteillages sur la Chaussée de la Hulpe), etc... et le tout selon des horaires pouvant aller jusqu'à 1 heure du matin, voire 3 heures du matin le Week-end !
- le parking utilisé actuellement (bien qu'illégal et situé en zone forestière) serait porté de 208 places à 405 places et rendu payant !
- une tente événementielle de 520 places serait installée plusieurs mois par an en vue de la location pour des événements privés (événements d'entreprise, mariages, etc...).

**Pour résumer: avec la privatisation du site de l'Hippodrome, le "Heyzel du Sud-Ouest de Bruxelles" se met en place discrètement, avec pour but d'attirer une clientèle issue de Bruxelles et du Brabant Wallon, voire de plus loin ...**

L'étude d'incidence qui a été communiquée de façon publique en Septembre 2017 confirme par ailleurs que, à défaut de limiter l'ampleur du projet *Drohme*, des nuisances importantes seront causées par *Drohme*:

- impossibilité d'absorber les visiteurs utilisant un véhicule avec report important en voirie et risques d'incivilités (parking sauvage, sur les trottoirs, etc...);
- dégâts à la nature en zone Natura 2000 (lumières nocturnes, destruction des habitats de la faune ou de ses espaces de nourriture et reproduction, destruction de la lisère forestière à certains endroits...).

**Les craintes majeures de voir ce joyau bruxellois se transformer en "zoning événementiel" ont mené à la création d'un collectif citoyen, dénommé "Les Amis de l'Hippodrome".**

Ce Collectif réunit des associations, comités de quartier et citoyens unis dans un **même but: empêcher la paralysie de l'axe de circulation essentiel qu'est la Chaussée de la Hulpe et sauvegarder le site de l'Hippodrome, son environnement, sa tranquillité, son accessibilité au public.**

A ce stade, le Collectif réunit: "Les Amis de la forêt de Soignes ASBL", "Les Amis du Bois de la Cambre ASBL", "Le Mouvement citoyen Pas Question", "L'ACQU (Association des Comités de quartier de Uccle)", "Le Comité de quartier Roosevelt - Victoria", "Bruxelles-Nature ASBL", "COWB", "Comité-Tervueren", ainsi que de nombreux riverains des quartiers Roosevelt, Tumuli, Montana, et au-delà...

**Le Collectif n'est pas opposé à un projet sur le site de l'Hippodrome, mais pour autant que celui-ci reste à dimension humaine, familiale, sportive, et respectueuse de la mobilité et de l'environnement. C'est-à-dire tout le contraire du projet actuel de VO Group, caractérisé par la démesure et la volonté de surexploitation commerciale du site.**

**Le Collectif exige dès lors que le contrat de concession à VO Group soit revu, et que les permis d'environnement et d'urbanisme qui seront délivrés par la Région bruxelloise - en particulier par la Ministre Frémault - contiennent une série de conditions strictes développées ci-dessous.**

- I. Garanties en terme de Mobilité durable pour Uccle, Ixelles, WB, Bruxelles
- II. Garanties en matière de respect de l'environnement
- III. Garanties de respect du caractère public et social du site
- IV. Respect strict de la loi, et en particulier du PRAS et des règles NATURA 2000

#### **I. Garanties en terme de Mobilité durable pour Uccle, Ixelles, WB, Bruxelles**

##### **Le problème:**

L'Hippodrome dispose actuellement d'une **aire de stationnement située au PRAS en zone forestière** (protégée par Natura 2000).

Cette aire de stationnement est **utilisée depuis des années de manière illégale** (à défaut de permis d'environnement), même si plus récemment **elle a parfois fait l'objet, à la demande de Drohme, d'un permis temporaire de 208 places de parking.**

**L'entrée et la sortie de cette aire de stationnement se font sur le tronçon de la Chaussée de la Hulpe situé entre la Chaussée de Waterloo et l'avenue Franklin Roosevelt.** Aucune autre entrée/sortie ne semble possible (et en aucun cas les drèves de l'Hippodrome et du Renard, qui traversent la forêt de Soignes en direction de la drève de Lorraine).

L'activité de courses hippiques, qui drainait peu de monde, a été arrêtée définitivement en 1987 à une époque où il y avait moins de problèmes de circulation à Bruxelles. Depuis lors, cette aire de stationnement n'est en pratique plus utilisée, à l'exception notable ces dernières années de l'utilisation sauvage et illégale par les exploitants de la "Terrasse", un bar en plein air exploité en juin et juillet, et qui cause fréquemment des embouteillages importants dans toute la zone...

**De manière générale, la circulation automobile sur la Chaussée de la Hulpe entre Ixelles et Uccle est déjà aujourd'hui très fréquemment engorgée, notamment les Week-ends quand le Bois de la Cambre est fermé à la circulation.**

**Pour développer ses grands projets événementiels sur le site, Drohme vise à utiliser intensivement cette aire de stationnement, et même à l'agrandir pour le porter à 405 places, sans se soucier du blocage inévitable de la Chaussée de la Hulpe que cela causerait.**

*Drohme*, qui n'a aucune solution réelle pour empêcher les embouteillages que ses événements causeraient, prétend même, de manière un peu farfelue, recourir à un système d'utilisation des parkings des immeubles de bureaux avoisinants, et à des systèmes de navette, pour un total de 2.000 places de parking supplémentaires. Comme si l'entrée et la sortie de 2.000 voitures depuis les parkings avoisinants ne créerait pas d'embouteillages majeurs dans le quartier ! Sans oublier de mentionner **le parking sauvage** dans toutes les rues avoisinantes que des événements de grande ampleur causeraient.

Notons aussi que **le parking serait payant**, avec des barrières de contrôle à l'entrée, ce qui ralentirait encore l'entrée dans le parking lors des pics de fréquentation (sans oublier les questions posées par cette "privatisation" de la forêt au bénéfice d'un opérateur privé).

**En conclusion, Drohme, en l'état actuel de ses ambitions, envisage une utilisation intensive d'un parking payant, agrandi à 405 places, ce qui condamnerait à une paralysie certaine la circulation sur la Chaussée de la Hulpe et sur l'Avenue Roosevelt, avec des répercussions à Uccle, Ixelles, WB... et ce d'autant plus que les pics de fréquentation du site auront inévitablement lieu durant les week-ends et les mois d'été.**

## La Solution

Pour répondre à ce problème majeur, **la solution doit être double** :

1. d'une part, il n'y a pas d'autre choix que de **limiter strictement le nombre et la taille des événements programmés sur le site**, pour limiter le nombre de voitures cherchant à se garer dans la zone,
2. d'autre part, il convient de **limiter la taille du parking, qui ne pourra en aucun cas dépasser 208 places, et de lui trouver un emplacement situé en zone autorisée d'intérêt public et collectif, et non en zone forestière**. De plus, le Collectif, qui se veut résolument tourné vers la mobilité durable, demande de **ne permettre l'utilisation du parking qu'aux vélos, voitures de handicapés, bus scolaires, et voitures du personnel travaillant sur le site**. Pour le reste, **l'accessibilité au site pour tous les bruxellois se ferait via les modes de transport alternatifs: vélo, bus, tram, train...** Il conviendra de s'assurer notamment d'un accord avec la STIB en vue d'une desserte suffisante du site par les bus et trams, jusqu'à 22h00 en été (soit une heure après la fermeture du site).

Cette solution, seule à même d'éviter la paralysie complète de la circulation sur la Chaussée de la Hulpe, démontrerait que la Région bruxelloise et *Drohme* optent pour une mobilité du XXIème siècle, qui ne prenne pas en otage les habitants de Uccle, Ixelles, Bruxelles-Ville et Watermael-Boitsfort.

## **II. Garanties en matière de respect de l'environnement**

Le site de l'Hippodrome constitue une zone verte essentielle, en lisière de la forêt de Soignes, et il est impératif d'y fixer des **règles strictes en matières de protection de la faune et de la flore**.

Les Amis de l'Hippodrome exigent donc que les garanties suivantes soient actées :

- **Horaires d'exploitation du site limités à la période diurne de 8h00 à 20h00 en hiver (21h00 en été), avec quelques exceptions limitativement définies** en ce qui concerne les activités "indoor": restaurant ouvert jusque 23h00, activités de faible ampleur à l'intérieur des bâtiments existants jusque 23h00 (interdisant de fait toute activité de type bar, boîte de nuit...),
- **Interdiction du déboisement** du site,
- **Interdiction permanente de la diffusion de tout son amplifié en plein air dans l'ensemble du site, et normes sonores très strictes pour la diffusion de son à l'intérieur des bâtiments existants,**
- **Interdiction permanente de l'utilisation de toute source lumineuse extérieure, à l'exception d'un éclairage nocturne minimal pour permettre l'accès aux bâtiments existants et au parking,**

- Interdiction de toute promotion immobilière sur le site (construction d'immeubles résidentiels, hôteliers ou bureaux), et interdiction de toute nuitée sur le site (pas d'activités de type hôtelier et/ou assimilés, comme de la location de cabanes ou d'emplacements de camping).
- Interdiction de l'utilisation et/ou du développement de voies d'accès et parkings dans les zones ou à proximité des zones forestières (sont visées entre autre les drèves de l'Hippodrome et du Renard, et le parking forestier de la drève des Tumuli).

### **III. Garanties de respect du caractère public et social du site**

Tout comme la forêt de Soignes, le site de l'Hippodrome appartient à tous les bruxellois. Or, le projet *Drohme* consiste à **privatiser le site**, puisque une grande partie des activités y seraient payantes, alors même que la majorité des investissements sont publics (plus de 11 millions EUR d'argent public investi).

**Pour le Collectif, la gratuité d'accès et le caractère public du site doivent rester la norme, ce qui justifie les mesures suivantes :**

- **Autorisation permanente d'accès gratuit au site pour les joggers et promeneurs,**
- **Le nombre et le type des activités payantes, ainsi que les zones délimitées où celles-ci pourraient s'exercer, doivent être réduites au maximum, et strictement fixées,**
- **Interdiction de publicités commerciales sur le site** (panneaux d'affichage...).

### **IV. Respect strict de la loi, et en particulier du PRAS et des règles NATURA 2000**

Ces exigences sont sensées aller de soi, mais tel n'est pas le cas !

En effet, la zone des tribunes est au PRAS une **zone d'intérêt public et collectif**. Il est donc exclu d'y déployer des activités commerciales principales et autonomes, telles que la location de tentes événementielles à des tiers ("*Drohme Pop-Up*").

**Le Collectif attaquera tout permis illégal par toutes voies de droit**, comme il vient par exemple de le faire devant le Collège d'environnement pour le permis temporaire de tentes événementielles et de parking, dont il exige qu'il ne soit ni renouvelé, ni repris dans le permis définitif. Récemment encore, en juillet, le Collectif a dû intervenir pour signaler aux autorités des événements nocturnes ne disposant d'aucune autorisation ni permis d'environnement (bar en plein air "Je ne peux pas, j'ai piscine"), ce qui démontre que seule une vigilance extrême permettra de préserver le site, face au projet de surexploitation commerciale qui s'y met en place.

-----

**Contact: [lesamis.hippo@gmail.com](mailto:lesamis.hippo@gmail.com)**